

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 70/207 du 15/6/70

PORTANT NOMINATION A TITRE EXCEPTIONNEL DANS L'ORDRE DU MERITE CONGOLAIS.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1960 ;
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959; portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959 ; fixant le montant des droits de Chancellerie ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

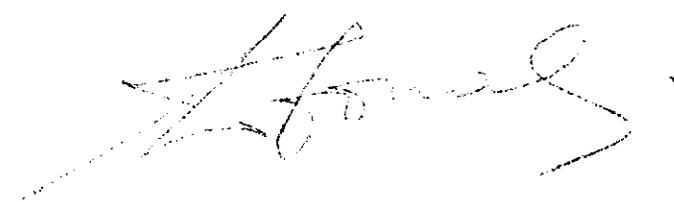
AU GRADE D'OFFICIER :

Monsieur LE DU Jean, Conseiller Technique au Ministère du Plan -BRAZZAVILLE-

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 16 JUIN 1970


CHEF DE BATAILLON M. N'GOUABI.-